



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Mobilités région bordelaise

Question orale n° 465

Texte de la question

M. Loïc Prud'homme attire l'attention de Mme la ministre, auprès du ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire, chargée des transports, sur les mobilités dans la métropole bordelaise, qui symbolisent toute l'impasse de sa politique des transports. Des murs de camions s'accumulent sur la rocade, les employeurs décalent les heures d'embauches pour voir leurs salariés arriver à l'heure et l'air y est chaque année moins respirable. Les gilets jaunes ne s'y sont pas trompés et c'est en Gironde que l'on connaît l'une des mobilisations populaires les plus importantes et à juste titre ! Car aujourd'hui pour entrer ou sortir de la métropole, c'est le tout véhicule qui est la seule solution. Et la politique de Mme la ministre vient renforcer cette impasse. En taxant les voitures dans les zones blanches, elle condamne une grande partie des citoyens à l'immobilité sociale et spatiale, alors que le kérosène pour le transport aérien en est lui toujours exonéré. Pourtant c'est rarement en avion que les gens vont travailler. Comment oser réclamer aux classes laborieuses qu'elles laissent leurs voitures aux garages quand l'État et la métropole investissent 270 millions d'euros pour élargir la rocade bordelaise ? Comment oser parler de transports du quotidien et de transition écologique après avoir dépecé la SNCF et alors que la région Nouvelle-Aquitaine prépare l'ouverture à la concurrence des TER et la fermeture de cinq lignes régionales ? Les conséquences de cette vision libérale des transports sont connues : suppressions de postes, baisse de la qualité de service aux usagers et remplacement des petites lignes quotidiennes par des bus Macron. Une vision décidément très COP21. Les gilets jaunes demandent un plan d'urgence pour des mobilités au service d'une écologie populaire et le Gouvernement répond par des « mesurettes » anti-pauvres. Leurs revendications de justice sociale et environnementale sont exprimées pacifiquement mais avec la détermination du désespoir. Ce désespoir est le produit de la politique du président des riches et de ce mépris qui vient d'en haut. Ainsi, il aimerait savoir ce qu'elle entend exactement par favoriser les transports du quotidien. Avec sa politique des transports elle était jusqu'à maintenant dans le flou, maintenant elle est dans le fluo et c'est bien parti pour durer.

Texte de la réponse

MOBILITÉS EN RÉGION BORDELAISE

Mme la présidente. La parole est à M. Loïc Prud'homme, pour exposer sa question, n° 465, relative aux mobilités en région bordelaise.

M. Loïc Prud'homme. Tandis que les mobilités sont au cœur du débat public, j'aimerais évoquer la situation de la métropole bordelaise à ce sujet, qui symbolise l'impasse dans laquelle se trouve la politique menée par le Gouvernement en matière de transports. Les murs de camions s'accumulent sur la rocade bordelaise, les employeurs décalent les heures d'embauche afin que leurs salariés puissent enfin arriver à l'heure et l'air y est chaque année de moins en moins respirable.

Les gilets jaunes ne s'y sont pas trompés. C'est dans le département de la Gironde que la mobilisation populaire est la plus importante, à juste titre. À l'heure actuelle, pour entrer dans la métropole bordelaise ou en sortir, la

seule solution, c'est le tout-voiture !

Pourtant, vous renforcez celui-ci, madame la secrétaire d'État. Vous condamnez la plupart de nos concitoyens des zones périphériques à l'immobilité sociale et spatiale. En même temps, vous maintenez l'exonération de taxe sur le kérosène. Pourtant, c'est rarement en avion que les gens vont travailler !

Comment oser réclamer à nos concitoyens qu'ils cessent d'utiliser leur voiture alors même que l'État et la métropole bordelaise investissent 270 millions d'euros en vue d'élargir la rocade routière, sans construire une route alternative ? Comment oser vanter les transports du quotidien et la transition écologique après avoir dépecé la SNCF, tandis que la région Nouvelle-Aquitaine prépare en ce moment même l'ouverture à la concurrence des TER et la fermeture de cinq lignes régionales ?

Les conséquences de cette vision libérale des transports, nous les connaissons : suppressions de postes, baisse de la qualité du service rendu aux usagers et remplacement des petites lignes quotidiennes par des bus Macron – une vision décidément très COP 21 ! Les gilets jaunes demandent l'adoption d'un plan d'urgence pour des mobilités au service d'une écologie populaire, vous leur répondez par des mesurette anti-pauvres !

Leurs revendications de justice sociale et environnementale sont exprimées pacifiquement, mais avec la détermination du désespoir, lequel est le produit de la politique menée par le président des riches et du mépris qui vient d'en haut.

Madame la secrétaire d'État, j'aimerais savoir ce que Mme la ministre chargée des transports entend exactement par l'expression « favoriser les transports du quotidien ». Jusqu'à présent, sa politique entretenait le flou ; elle entre à présent dans le flou, et c'est bien parti pour durer !

Mme la présidente. La parole est à Mme la secrétaire d'État auprès du ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire.

Mme Emmanuelle Wargon, *secrétaire d'État auprès du ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire*. Monsieur Prud'homme, Mme Borne ne peut être présente ce matin. Elle m'a chargée de vous répondre.

Elle a présenté le 26 novembre dernier le projet de loi d'orientation des mobilités, lequel est la traduction d'un engagement fort du Président de la République, qui souhaite que nous repensions en profondeur notre politique de mobilité afin de donner la priorité aux déplacements du quotidien. Afin d'y parvenir, nous avons lancé des Assises nationales de la mobilité dès le mois de septembre 2017, ce qui a permis de recueillir plus de 30 000 contributions sur tout le territoire.

Le projet de loi d'orientation des mobilités, qui en est directement issu, permettra le déploiement de nouvelles solutions de mobilité, notamment dans les zones peu denses où la voiture individuelle demeure l'unique moyen de se déplacer. Covoiturage, auto-partage, transport à la demande : de nombreux exemples démontrent que de nouvelles solutions de mobilité constituent des réponses aux impératifs des zones rurales ou périurbaines. Ces solutions sont plus respectueuses de l'environnement et surtout moins onéreuses que la voiture individuelle pour les Français qui y habitent.

Monsieur Prud'homme, vous évoquez la rocade de Bordeaux. Son élargissement est tout à fait compatible avec la politique menée par le Gouvernement en faveur des mobilités du quotidien plus propres. La voiture, que nous souhaitons rendre plus propre et plus partagée, demeurera une solution de déplacement incontournable pour de nombreux trajets. C'est pourquoi favoriser les transports du quotidien suppose également la mise à niveau de certains axes routiers.

S'agissant du transport ferroviaire, le nouveau pacte ferroviaire présenté par le Gouvernement vise à lui donner un nouveau souffle. Il s'agit d'investir massivement dans le réseau existant afin de le remettre en état, d'assainir

la situation économique et de revoir l'organisation de la SNCF afin d'en améliorer le fonctionnement, d'ouvrir le secteur à la concurrence afin d'offrir aux voyageurs de nouveaux services au meilleur coût et de créer, pour les salariés, un cadre social adapté au nouveau contexte.

Par ailleurs, je rappelle que la priorité donnée à la programmation des infrastructures vise à résorber la saturation des nœuds ferroviaires. Bordeaux est l'une des villes prioritaires en la matière. L'objectif est de doubler le recours aux TER autour de Bordeaux.

Je rappelle également que la moitié des crédits prévus dans le projet de loi d'orientation des mobilités sera affectée au secteur ferroviaire, afin d'inverser, au profit des mobilités du quotidien, la logique de priorité au TGV qui prévaut depuis trente ans. Tel est le sens de ce projet de loi, que vous-même et vos collègues examinerez prochainement.

Le Gouvernement s'est engagé à demeurer aux côtés des collectivités territoriales, afin d'entretenir les lignes ferroviaires où la circulation est moindre, car elles sont indispensables au maillage de nos territoires et à leur vitalité.

Enfin, je rappelle que les régions sont seules compétentes pour définir l'offre de services TER. S'agissant de la région Nouvelle-Aquitaine, SNCF Mobilités a confirmé qu'aucune fermeture de ligne n'est envisagée.

Mme la présidente. La parole est à M. Loïc Prud'homme.

M. Loïc Prud'homme. Je retrouve dans cette réponse les éléments de langage habituels de Mme Borne, notamment en matière d'investissement dans les infrastructures. On voit bien à quelle logique obéit le nouveau pacte ferroviaire que l'on nous annonce. Ces investissements inédits, à quoi serviront-ils ? Réinvestir afin de rattraper un retard accumulé depuis des années et de rénover des lignes ferroviaires aura pour effet de livrer des rails neufs à la concurrence du privé, ce qui permettra à ces opérateurs d'agir sans investir.

Au reste, l'investissement bénéficie au tout-routier, comme à Strasbourg ou à Rouen où l'on construit de grands contournements. Vos solutions sont celles du tout-voiture, madame la secrétaire d'État. Le covoiturage et l'auto-partage que vous évoquez sont des solutions du passé. Quant à la voiture autonome et intelligente, qui permettra bientôt de faire circuler des voitures les unes derrière les autres, vous réinventez là ce qui existe depuis des décennies – cela s'appelle un train.

Données clés

Auteur : [M. Loïc Prud'homme](#)

Circonscription : Gironde (3^e circonscription) - La France insoumise

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 465

Rubrique : Transports

Ministère interrogé : Transports

Ministère attributaire : Transports

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [11 décembre 2018](#)

Réponse publiée le : 19 décembre 2018, page 13778

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [11 décembre 2018](#)